

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



28 novembre 2022

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

COMPTE 2021
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale
du Budget et du Compte du Parlement

par M. Ahmed MOUHSSIN

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général.....	3
3. Discussion générale.....	4
4. Vérification et apurement du compte de l'exercice 2020.....	4
5. Approbation du rapport.....	4

Membres présents : M. Ridouane Chahid, Mme Aurélie Czekalski, M. Jonathan de Patoul, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, Mme Isabelle Emmerly, M. Marc-Jean Ghysse (président), M. Marc Loewenstein (remplace M. Sadik Köksal), M. Pierre-Yves Lux, M. Ahmed Mouhssin et M. Luc Vancauwenberge.

Membres absents : M. Jean-Pierre Kerckhofs et Mme Farida Tahar.

Étaient également présents à la réunion : Mme Magali Plovie (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable).

Secrétaire administratif : M. Gaël Watteeuw.

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 28 novembre 2022, le compte 2021 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 10 membres présents, M. Ahmed Mouhssin est désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général

Le secrétaire général a développé les éléments suivants :

« Comme chaque année à cette époque, il nous revient à Mme la présidente et moi-même de vous présenter, au nom du Bureau, le compte de l'exercice précédent du Parlement.

Je souhaite profiter de l'occasion pour remercier les services et, en particulier, le comptable pour leur travail minutieux et de qualité qui nous permet de vous présenter un compte précis et transparent.

Vous disposez en effet d'une comptabilité complète et détaillée que ce soit en termes budgétaires ou de comptabilité analytique.

Ce compte a été arrêté provisoirement par le Bureau en sa réunion du 26 mars 2022 après avoir été examiné par un expert-comptable externe.

Le rapport de ce dernier est joint au dossier.

Il a été ensuite envoyé à la Cour des comptes qui a réalisé son contrôle des pièces comptables et a remis un rapport positif attestant de la régularité des opérations réalisées et de la conformité de ces dernières aux décisions du Bureau.

En fonction de cela, le Bureau, lors de sa réunion du 3 juin, a approuvé le compte 2021 et a décidé de vous le soumettre en vue de sa vérification et, le cas échéant, de son approbation.

Résultats financiers

a) En termes budgétaires

Les dépenses ordinaires sont de 3.969.564,06 euros pour un budget ajusté de 4.506.850,00 euros et les recettes ordinaires sont de 4.624.563,96 euros pour un budget de 4.620.000,00 euros.

Le boni budgétaire en termes de dépenses ordinaires est donc de 654.999,99 euros.

Aucune dépense extraordinaire n'est imputée sur l'exercice 2021.

Les multiples vagues de la crise du Coronavirus ont fait que les dépenses ont été moindres que prévues par rapport au budget (suspension de la plupart des activités « grand public », réunions organisées en visioconférence, etc.).

Par ailleurs, le report de la mise en place du service de médiation, en janvier 2022, a permis une économie de 150.000,00 euros par rapport aux prévisions.

Une fois de plus, ces chiffres confirment l'approche budgétaire prudente des services du greffe et du Bureau.

b) En termes comptables

Le bénéfice comptable de l'exercice est, pour sa part, de 630.520,59 euros.

La différence par rapport au résultat budgétaire s'explique principalement par :

- les dotations aux amortissements (51.248,55 euros);
- et une reprise sur la réserve « gestion Lombard » d'un montant de 50.000,00 euros.

c) Conclusions

L'exercice 2021 se termine donc par un bénéfice comptable et un boni budgétaire et aucun dépassement budgétaire n'a eu lieu dans les rubriques lors de cet exercice.

Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour les éclaircissements que vous pourriez vouloir souhaiter. ».

3. Discussion générale

La commission s'en remet aux explications du secrétaire général.

4. Vérification et apurement du compte de l'exercice 2021

Par 9 voix pour et 1 abstention, le compte de l'exercice 2021 du Parlement francophone bruxellois est vérifié et apuré, sans susciter de commentaire.

La commission n'a pas souhaité formuler de remarques ou de questions au Bureau du Parlement.

5. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Ahmed MOUHSSIN

Le Président,

Marc-Jean GHYSSELS